

*Ce document est la copie conforme d'une copie réalisée en 1990 par M. R. PORRO d'un document réécrit par C. BOUCHARD en 1940, sur la base d'une édition faite dans les Bulletins Paroissiaux de Fédry de novembre 1910 à octobre 1919.*

*L'auteur Alfred MILLIARD a vécu à Fédry une dizaine d'année au Petit Castel et est décédé en 1900.*

L'ouvrage est composé comme suit.

Préface, prologue, introduction.

Première partie

– **L'église.**

Deuxième partie

– **Les Seigneuries.**

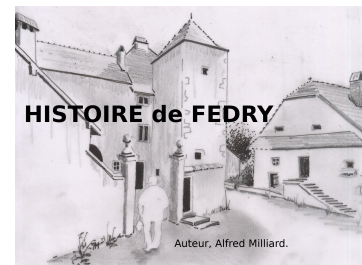
1 – Seigneurie de Fédry.

2 – Seigneurie du Prieuré de Fouvent 1019-1789.

3 – Seigneurie de l'abbaye de la Charité.

Troisième partie

– **La Communauté.**

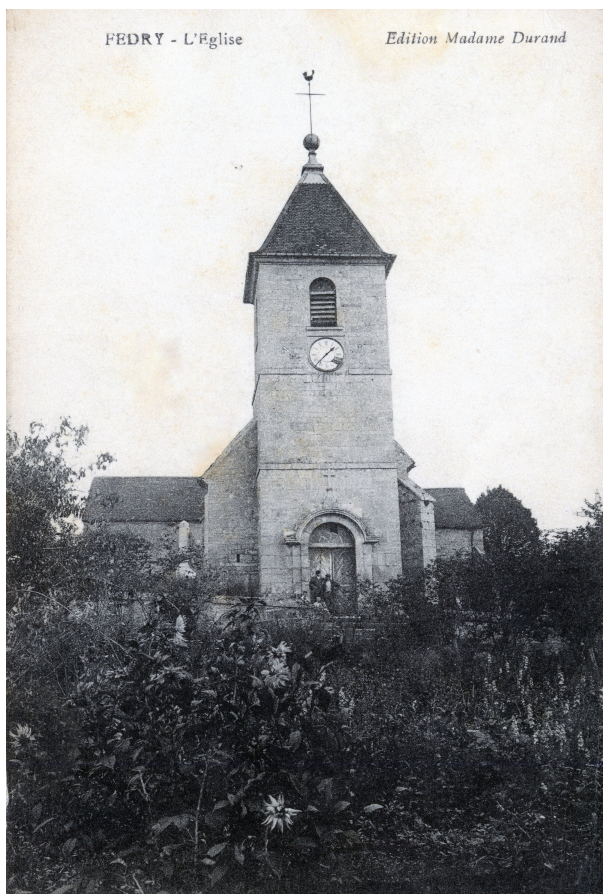


Ce présent document comprend les pages 49 à 63 du document de 1990.

## CHAPELLES DE L'ÉGLISE

Notes laissées par M. MILLIARD, relativement aux chapelles de l'église.

1



1 Insérer un plot plan ou autre explication pour situer les différentes chapelles entre elles.

## **I – CHAPELLE DES CINQ PLAIES.**

Vers le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, il existait à Fédry une famille du nom de Bethenet, se composant alors de Jean le Viel, de sa femme Etiennette et de ses deux neveux, Jean le Jeune et Huguenin, fils de feu Guillaume, son frère. Jean le Viel, selon toutes probabilités, avait commandé le Château lors des guerres de Louis XI et avait été assez heureux pour faire subir plusieurs échecs aux soldats de ce Prince. Le seigneur de ce temps l'avait récompensé, non seulement en affranchissant les terres qu'il possédait sur le territoire, mais encore en les exemptant de la dîme dont elles étaient chargées.

En 1513, Jean Bethenet, ayant atteint un grand âge et comprenant que ses jours étaient limités, songea à prendre des dispositions pour se ménager des prières après sa mort. Le 5 décembre de cette année, il fait donc un contrat passé à Fédry, par devant André Roy, notaire, avec Guy Virot, curé de Vanne et de Fédry, qui en approuve et accepte toutes les clauses. Par cet acte Jean Bethenet et Etiennette sa femme, fondaient au Grand Autel de l'église paroissiale de Fédry, une messe de requiem, suivie de la récitation d'un De Profundis et de l'aspersion de l'eau bénite sur le lieu même de leur sépulture. Si cette messe empêchée le Lundi elle devait être remplacée le Vendredi suivant, par une messe au même autel, en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur.

Pour le paiement de ces diverses offices, Jean Bethenet et sa femme faisaient présent de quatre faux et demi de pré franches et quittes de toutes charges et servitudes quelconques et d'un cens de 30 sols, en valeur de 8 gros, monnaie courante du Comté de Bourgognes, payables chaque année à la Saint-Martin et pouvant être rachetées par le versement d'une somme de 30 Frs. De plus, pour assurer mieux encore le service de cette messe ils donnaient à Guy Virot, et à ses successeurs une faux de pré appelée vulgairement La Faux de Saulle .

« moyennant quoi ce dernier et les curés qui viendront après lui, devront à perpétuité faire à haute voix chaque dimanche une salutation en l'honneur de la Vierge Marie, et dire un De Profundis, puis fournir le luminaire nécessaire pour célébrer la messe de fondation, dont ils auront d'ailleurs les offrandes et les oblations et enfin, permettre de tinter les cloches pour annoncer la célébration ».

Jean Bethenet se réservait, pendant sa vie, le droit de présentation du chapelain, en le transférant après sa mort à ses successeurs et il nommait pour le présent à cette charge Hugues Brusset, de Vauconcourt. Celui-ci ne desservit pas longtemps cette chapelle. Le 9 mai 1514, Jean Bethenet présentait un autre titulaire dont le nom et la durée de ses fonctions ne sont pas arrivés jusqu'à nous.

Après ce temps, pendant presque un siècle, aucun document ne fait mention ni de la chapelle, ni des chapelains. Quand de nouveau il est question, ce n'est plus la famille Bethenet qui a le droit de présentation. Ce droit fait alors partie des privilèges de la famille Gérard, de Vellexon. M. Gérard, notaire en use le 26 janvier 1603, Nicolas Gérard, le 23 septembre 1606, et le 24 mai 1649. Jean-Baptiste-Mammès Gérard et Charles Gérard, le 11 novembre 1697, en faveur de Philippe d'Amandre, frère de Charles d'Amandre, mari de leur sœur Jeanne-Françoise Gérard.

A la mort de de Philippe d'Amandre, survenue le 25 septembre 1709, Louis Lucquet de Grangebeuve, seigneur de Fédry, s'appuyant sur on ne sait quelle prévention, présente Jacques-Joseph Maistre, le 9 novembre 1709, mais le même jour Charles Gérard seigneur de Queutrey ayant présenté Charles de Vaux, celui-ci prévalut à l'exclusion du candidat de Lucquet, et mourut dans l'exercice de cette charge.

Le 4 juillet 1763, Anne-Marguerite de Saint-Belin, dame de Queutrey, institue Jean-Marie-Ignace Courtot, de Saint-Gand, qui probablement fut le dernier chapelain.

La chapelle des Cinq-Plaies, qui n'était autre que le chœur n'échappa pas plus aux présomptueuses prétentions de la bourgeoisie de Fédry que les autres parties de l'église et servit également de lieu de sépulture. Jean Bethenet, sa femme et quelques-uns des siens, y furent sans

doute inhumés. Les registres paroissiaux de cette époque n'existant plus, il n'est pas possible de s'en assurer, mais des documents plus récents rapportent que le premier au moins y fut certainement enseveli. On voyait encore sa tombe en 1716 à l'entrée du cœur.

Beaucoup plus tard, sans qu'on sache en vertu de quel droit, plusieurs personnes y furent enterrées.

Les registres existants mentionnent :

- François-Elion Melecot, notaire, fils de Henri et Claude Pautheleret, le 28 novembre.
- Egide Milleton, veuve de Pierre Bourgeneux, le 9 janvier 1691.
- Paul Bourgeneux, veuf de Barbe Onchilt, fils de Paul et Egide Milleton, le 7 août 1698.
- Pétronille Garnier, fille de François et de feu Anne-Antoine Bourgeneux, le 31 décembre 1708.
- Nicolas Pénevoillet, époux de Marguerite Millerant, fils de Nicolas et d'Anne Gros, le 29 mars 1716.
- Anne Gros veuve de Nicolas Pénevoillet, le 21 janvier 1717.

Il est à remarquer que sauf François-Elion Melecot, toutes les personnes inhumées au chœur appartiennent ou sont alliées aux familles Pénevoillet et Bourgeneux.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les propriétés appartenant à la chapelle des Cinq-Plaies avaient augmenté sensiblement. Elles se composaient alors de quatre prés, d'une vigne, et de dix parcelles disséminées dans le territoire, que le chapelain amodiait à des fermiers. Soit en totalité, deux journaux, une quarte, quatre coupes de terre, quatre ouvrées de vigne et cinq faux de prés.

A la Révolution ce petit domaine fut vendu, comme tous les biens d'église et adjugés presque entièrement à Hubert Paroty de Fédry.

## **II – CHAPELLE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION.**

Cette chapelle qui est celle de gauche, du côté de l'évangile, a été construite comme l'indique son architecture, dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, mais on ne connaît pas son fondateur.



Si ce n'est pas un membre de la famille Cordemoy, qui à cette époque possédait à Fédry une maison et de nombreuses propriétés, tout porte à croire que ce doit être la confrérie de l'Immaculée-Conception elle-même qui selon toute probabilité existait déjà dans notre village. Quoiqu'il en soit, dès les premières années du siècle suivant, les confrères en avaient pris possession, et en même temps qu'ils l'avaient aménagée pour leur usage, s'étaient chargés de son entretien et de ses réparations.

L'établissement des confréries de l'immaculée-Conception en Franche-Comté eut lieu à une époque bien plus reculée qu'on ne le croit généralement. Dès le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècles, on en voit qui sont organisées dans quelques rares localités, telles que Favorney et Fray, mais ce ne sont là que des exceptions et la coutume de ces fondations ne se généralisera guère que beaucoup plus tard.

A Fédry, un registre ancien de la confrérie porte en tête la date de 1666 que l'on pense être celle de sa création. C'est une erreur évidente puisqu'au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, elle était en plein fonctionnement. Nous trouvons effectivement dans un terroir de l'abbaye de la Charité en 1629 la mention d'une terre appartenant à la confrérie, ce qui prouve qu'elle était organisée chez nous depuis ce temps et même antérieurement. Cette date de 1666 ne peut donc être que celle d'une réorganisation, ce qui n'était pas inutile après la guerre de dix ans et le dépeuplement qui suivit. Il est probable qu'à Fédry, comme dans un grand nombre d'autres lieux du bailliage d'Amont, la confrérie de l'immaculée-Conception fut établie pendant le XVI<sup>e</sup> siècle, afin de combattre et d'endiguer l'invasion du protestantisme dans notre pays.

Quelle qu'en soit la cause aussitôt l'établissement de cette confrérie à Fédry, une certaine quantité de terres lui furent probablement données par quelques personnes pieuses, puis plus tard d'autres dons vinrent augmenter ce premier noyau, de sorte que dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les propriétés étaient en nombre suffisant pour former un domaine d'une certaine étendue.

Vers 1636, il se composait déjà de 43 quartes de terres labourables, ainsi réparties sur le territoire :

- 13 quartes, 4 coupes en 12 pièces dans la pie du Chânois,
- 10 quartes, 4 coupes en 17 pièces dans la pie de Gingeaux,
- 19 quartes, 1 boisseau, 4 coupes en 14 pièces dans la pie de Surmont,
- auxquelles il faut ajouter 4 faux et demie de pré en 6 pièces.

A ce moment Philippe Gillot et Jean Thoulangeon remplissaient ensemble la charge de procureur de la confrérie. Ils sont nommés avec cette qualification dans la déclaration faite au prieur de Fouvent, des propriétés, toutes de franche et libre condition, dont nous venons de parler.

Dans les temps postérieurs, ce domaine subit plusieurs modifications par suite d'achat, d'échange ou de vente, sans qu'on sache le plus souvent quand, pourquoi, ni comment, aussi à la fin du siècle dernier les parcelles qui le composaient n'étaient plus tout à fait les mêmes et leur ensemble ne s'élevait à guère plus de 45 quarts de terres labourables, tandis que l'étendue, des prés avait diminué.

Le tout était ordinairement amodié à des fermiers.

En 1688, Milan Valtet en était amodiataire et plus tard François Andriot et Pierre Roussel, dit Morel les faisaient valoir au même titre, en vertu d'un bail de six ans, passé le 23 avril 1702, mais on ignore les conditions du rendement.

Un peu avant la Révolution, l'amodiation de ces propriétés, mise en monte le 22 juillet 1787 fut adjugée pour neuf ans à Jean-Baptiste Roussey-Morey et à sa femme Anne-Pierre Garlot, à raison d'une somme annuelle de 144 livres.

Le produit de cette location ne formait cependant pas toutes les ressources de cette confrérie. Chaque confrère ou consœur versait le jour de sa réception, une certaine somme d'argent qui variait de 6 à 24 livres, selon l'âge des postulants. Quelquefois ceux-ci étaient taxés et s'acquittaient du restant en objets de piété ou utiles au culte. Ainsi Jeanne Angelot reçut le 9 décembre 1741, et Claude-Antoine Andriot, admise le 26 novembre 1745, après avoir fait don, l'une d'une nappe et d'une livre de cire et l'autre d'un crucifix n'ont plus à verser la première que 12 livres et la seconde que 1 livre, 10 sols.

D'autres fois certains confrères pour payer leur réception font présent d'une parcelle de champ comme cela arriva le 10 février 1741, après l'admission de François Roussey, dit Cadet et sa femme, lesquels donnent au lieu d'argent, une quarte de terre. C'est au moyen de tous ces produits qui dans le compte de 1784, atteignent 500 livres, que la Confrérie payait ses dépenses, consistant surtout en achat de cierges et de temps en temps, en réparation de la chapelle.

En 1769 un nommé Hongeul, peintre décorateur, resta à Fédry plusieurs mois, employé à la restauration de la chapelle de l'Immaculée-Conception. Il blanchit les murs, refait toutes les peintures et reçoit pour ses gages en outre de la nourriture que lui fournit le procureur Claude Roussey, la somme de 85 livres dont il donne des reçus le 4 juillet et le 9 janvier suivant.

Ordinairement, les confréries de l'Immaculée-Conception étaient enrichies d'indulgences.

Celle établie à Fédry n'a pas fait exception à cette coutume. Pendant le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle eut deux fois à 34 ans d'intervalle, la satisfaction de se voir gratifiée de ce privilège. Une première fois, par un bref de Clément XII, du 9 octobre 1736, lui accordant à perpétuité une indulgence plénière, et une seconde fois par un autre bref de Clément XIV, du 27 juillet 1770, valable seulement pour 7 ans lui accordant une indulgence partielle.

L'admission comme membre de la confrérie était alors très stricte et très sévère. Non seulement, il fallait faire preuve de bonne vie et de bonnes mœurs, mais on exigeait encore des aspirants un an de postulat. On peut néanmoins se rendre compte en parcourant les feuillets de l'ancien registre de la confrérie qu'elle n'était fermée à personne et que toutes les classes de la société y ont pris part, depuis le femme du seigneur jusqu'au mainmortable le moins fortuné. On y remarque également un usage, qui pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle se renouvelle souvent et qui n'a plus été repris ensuite. Il s'agit de l'enrôlement des veuves et de leurs maris défunts. Cela a lieu jusqu'à neuf fois entre les années 1724 et 1748. Dans ce cas, la somme versée était parait-il fixe puisqu'elle est toujours de 14 livres. La réception des nouveaux confrères se faisait ordinairement le lendemain de la fête, 9 décembre, chez le procureur où se réunissaient les membres de la confrérie pour vérifier les comptes de l'année écoulée. C'était là également que se rassemblaient ces derniers dans les circonstances extraordinaires, telles que pour le renouvellement du bail, les échanges de terrain ou tout autre objet. Le procureur venait-il à manquer, c'était encore là que son successeur était élu à la pluralité des voix pour sa vie durant, tout en étant révocable.

La fête se faisait à peu près comme elle se fait de nos jours, mais elle était toujours célébrée le jour même où elle tombait. La veille on allait en procession, cierge allumé en main, chercher l'image de la vierge chez le bâtonnier ancien, pour la mener à l'église; le lendemain, 8 décembre, jour de la fête on la rapportait avec les mêmes cérémonies, chez le bâtonnier nouveau qui distribuait des gaufres et des échaudées à tous les confrères et le soir offrait un repas où devaient assister le curé, le procureur, le bâtonnier ancien et celui de l'année suivante, ainsi que les amis de la maison. C'est ce qui continue d'être mis en pratique actuellement.

Jusqu'en 1789, la chapelle des confrères, comme toutes les autres parties de l'église, servit aussi de lieu de sépulture. En 1711, Louis Lucquet de Grangebeuve, seigneur de Fédry, pour inhumer Anne-Claude d'Oiselay de Chantrans, sa femme, y fit creuser un caveau dont à partir de ce temps usèrent, plus ou moins, toutes les familles seigneuriales du lieu.

Les registres mortuaires mentionnent comme ayant été déposés dans le caveau :

- D'abord Anne-Claude d'Oiselay, le 27 novembre 1711,
- Puis Louis Lucquet de Grangebeuve, le 28 septembre 1736,
- Jeanne-Françoise de Colin, femme de Ferdinand-Melchior Lucquet de Grangebeuve de Chantrans, le 15 avril 1748.
- Claude Léonard-Esprit Henrion, fils de Nicolas-Claude Henrion, le 21 octobre 1789.

En dehors du charnier, d'autres personnes furent aussi enterrées sous le pavé de cette chapelle.

Les mêmes registres citent :

- Jean Pénevoillet , le 4 avril 1682.
- Anne Joyaudet, veuve de Jean Pénevoillet, le 4 avril 1682.<sup>2</sup>
- Claude-Adrienne fille de Louis Lucquet de Grangebeuve et d'Anne-Claude d'Oiselay, le 12 mars 1692.
- Charles Houlier, avocat au parlement, fils de Gilles Houlier, conseiller au bailliage et présidial de Vesoul et de dame Charlotte Fatet, le 25 octobre 1756.

La liste des procureurs de la confrérie ne peut se faire sans lacune qu'à partir de 1734. Antérieurement on ne connaît les noms que de quatre d'entre eux, sans qu'il soit possible de préciser au juste l'époque du commencement et la fin de leur charge. Ce sont:

- Vers 1636, Philippe Gillot et Jean Thoulongeon dont nous avons déjà parlé,
- Nicolas Dubois en 1689 et 1707,
- Jean Bague en 1708 jusqu'au 11 septembre de la même année, jour de son décès.

Plus tard se succédèrent sans interruption:

- Claude Roussey dit Morey de 1734 jusqu'à sa mort, 13 février 1773,
- Claude-François Roussey dit Morey de 1773 jusqu'à sa mort, 16 avril 1785,
- Pierre Lescornel élu le 17 mai 1785.

Quand la Révolution éclata, les confrères possédaient onze journaux de terres labourables et près de trois faux de près. En 1790, au mois de juillet ces biens furent vendus par la nation, en même temps que les ornements de la chapelle. Joseph-Siméon Pouleau, de Ray, se rendit acquéreur de toutes les terres, sauf d'un champ d'une quarte, un boisseau sur le Motey, adjudgé à Pierre Tissier, de Nervezain et un autre champ d'une quarte, devant le Chânois acquis par Philippe de Vesoul.

Cependant la confrérie ne cessa pas de fonctionner. Elle existe encore pendant les années 1791, 1792 et même 1793, à la fin de laquelle le 9 décembre, le procureur Pierre Lescornel rassemble encore ses confrères pour leur rendre ses comptes. Il y est dit que les recettes s'élèvent à 507 livres, 4 sols, 6 deniers et les dépenses à 236 livres, 6 sols, 9 deniers, ce qui donne une plus-value de 270 livres, 7 sols, 9 deniers<sup>3</sup>. A partir de ce moment, bien que Pierre Lescornel remplisse toujours sa charge et que le recrutement des membres de la confrérie ne paraisse pas avoir été

<sup>2</sup> Erreur probable à rechercher. (La base G.RO donne 4 avril pour Jean Pénevoillet et 4 août pour Anne Joyaudet , mais pour la même année 1682 également...)

<sup>3</sup> Trouver des valeurs qui justifient ce décompte.

suspendu, il dut cependant y avoir une interruption au moins dans la célébration des offices qui semblent ne plus se faire si ce n'est en cachette jusqu'en 1804.

Pendant cette dernière année des menues réparations sont faites à la chapelle ; la lampe est remise en place et de l'étoffe est achetée pour garnir l'autel. Ce n'est toutefois que le 20 décembre 1806 que le compte de Pierre Lescornel est examiné de nouveau. On y voit que la somme de 270 livres, 7 sols, 9 denier restant de son dernier compte de 1793, « a été partagée entre chaque confrère individuellement, ainsi que le prix en assignats provenant de la vente des linges et des ornements »,

et que le compte qu'il rend se solde avec une plus-value de 153 livres, 15 sols, et qu'il reste ainsi en caisse cette somme.

Pierre Lescornel mourut 2 ans plus tard, le 22 février 1808.

Après lui les procureurs se suivent ainsi :

- Nicolas Profilet, de 1808 à sa mort ( 23 novembre 1821).
- Nicolas Jacquinot, de 1821 à sa mort ( 26 mars 1836).
- J.B. Lhomme, de 1836 à sa mort ( 2 novembre 1838).
- Pierre Laffond, de 1838 à sa mort ( 1<sup>er</sup> février 1855).
- J.B. Jacquinot, de 1855 à sa mort ( 18 janvier 1869).
- André Boudot, de 1869 à sa mort ( 9 juillet 1871).
- Nicolas Bague, de 1871 au 11 décembre 1899, date à laquelle il démissionne.
- Albert Bedin, de 1899 jusqu'à l'heure fixée par la providence.<sup>4</sup>

Du temps de Nicolas Profilet, les comptes de fin d'année ont encore un excédent de recette sur les dépenses, mais qui va toujours en diminuant, si bien qu'en 1831, dans les comptes que rend Nicolas Jacquinot il y a un déficit de 30 Francs 95. En 1834, il est vrai que celui-ci n'est plus que de 13 Francs 70 et l'année suivante, les recettes dépassent de nouveau les dépenses de 3 Francs, bien que le total des recettes ne s'élève pas à plus de 22 Francs. Il était urgent de créer de nouvelles ressources, si l'on voulait continuer le fonctionnement de la confrérie. On décida donc de faire verser tous les ans, par chaque confrère autant de fois 35 centimes qu'il était décédé de confrère dans l'année. C'est avec cette somme très variable, nulle quelques fois et celle que donne chaque membre à sa réception, mais surtout grâce au cadeau fait par chaque bâtonnier nouveau et à l'obligation où est celui-ci d'entretenir et d'éclairer l'autel et la chapelle toute une année que la confrérie peut arriver à équilibrer son budget.

---

<sup>4</sup> A. Bedin (1854-1934), ancien propriétaire, N°6 rue des prés, suivant renseignements de G. Roussey .

### III – CHAPELLE DU ROSAIRE.

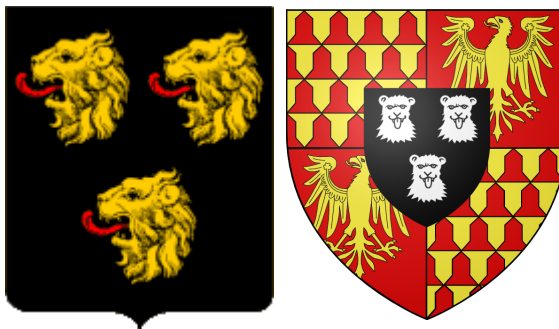
La chapelle du Rosaire est celle de droite, côté de l'épître.



Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, entre 1682 et 1691, elle est ainsi appelée par le curé de ce temps dans le registre paroissial de Vanne et de Fédry et le Pouillé de Besançon rédigé vers 1707 lui donne ce nom en indiquant qu'aucun « cens » n'y est attaché. La confrérie du Rosaire, dont la date de création est inconnue, n'y fonctionne pas sans interruption, puisqu'elle y fut rétablie au milieu du siècle suivant. Depuis, bien qu'elle ait cessé d'exister, on a continué cependant jusqu'à nos jours de donner son nom à la Chapelle.

L'époque exacte de la construction de cette chapelle et le nom de son fondateur sont également inconnus, mais le mode de son architecture indique qu'elle a été bâtie pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et sa clef de voûte sculptée dans le style de ce temps, porte un blason de sable à trois têtes de léopard d'argent qui représente les armes des Listenois. Les emblèmes mis à cette place dans cette église où les oratoires étant toujours ceux de leur fondateur, ce ne peut donc être qu'un membre de cette dernière famille qui a le droit d'en revendiquer le titre. En effet, de 1585 à 1596, le prieur de Fouvent était Claude de Beaufremont de la branche des Listenois.

Montaigu-Listenois



Ce personnage était en outre prieur de Saint-Jome, abbé d'Acey, de Balerme, de Lonqui, trésorier de Saint-Martin de Tour et évêque de Troyes. Possesseur d'une fortune immense, grand remueur de moellons, il résidait souvent à Scey-sur-Saône, où il avait fait édifier après 1559, un vaste et magnifique château. Appelé à venir et à même séjourner de temps en temps à Fédry, dont il était cos-seigneur, comme prieur de Fouvent et où en cette qualité, il avait une maison. Il est tout



naturel qu'il ait voulu avoir dans l'église de ce village une chapelle pour son usage particulier. Commencée vraisemblablement vers 1585 ou 1586, il ne fallut pas longtemps pour en achever la construction, et tout porte à croire, étant donné la magnificence de son auteur qu'elle fut meublée avec un certain luxe. C'est ce que du moins semble confirmer un banc de cette époque finement sculpté, ayant dossier et accoudoir, que l'on y voit encore aujourd'hui. Claude de Beauffremont mourut le 24 septembre 1593, à Scey-sur-Saône, où il fut inhumé. Ses grands biens passèrent à ses proches et la chapelle de Fédry qui n'avait été faite que pour lui et à laquelle aucune fondation n'était attachée, demeura sans maître et sans utilité.

Vers cette époque existait à Fédry une famille du nom de quelque aisance. Elle se composait alors de deux frères, Jean et Gabriel, notaires l'un et l'autre et propriétaires de deux vastes logis qu'ils avaient fait construire dans la Grand'Rue, à droite en montant.

Jean Gillot avait épousé Julienne Jacquinet de Gray, sœur de Claude, qui fut conseiller laïque, puis président du Parlement de Dôle. Ils eurent entre autres une fille Madeleine et un fils appelé Jean, comme son père et qui fut notaire comme lui. Ce dernier voyant la chapelle de Claude de Beauffremont abandonnée y fit placer un second banc sculpté également mais avec moins d'art et qu'il est facile de distinguer du premier. A son sommet il fit graver un écusson portant des armes qu'il imagina probablement lui-même et celles de l'ancien évêque de Troyes, en y mêlant une partie de celles de la famille de sa mère et en y ajoutant les deux initiales de son nom: J.G.

Il ne paraît pas que Jean Gillot ait fait dans la chapelle du Rosaire aucune fondation et rien n'indique que quelqu'un des siens ou lui-même y ait été enterré, mais ce qu'il avait commencé de faire, sorte de prise de possession, fut certainement ce qui engagea plus tard les descendants de sa fille à être moins scrupuleux que lui, ceux de son fils ayant quitté le pays.

Cette fille, Madeleine Gillot s'allia à Aubin Panteleret notaire à Champlitte, dont une fille Claude épousa Henri Melecot de Gray, notaire. Avant 1677, Henri Melecot habita d'abord Artaufontaine<sup>5</sup>, et peu après étant devenu procureur d'office de la Seigneurie de Fédry, il vint y fixer définitivement sa demeure dans une maison du haut de la Grand'Rue. Non seulement ce nouveau venu ne manqua pas d'assister aux offices du culte dans la chapelle des Listenois et de se servir du banc de l'aïeul de sa femme, mais à la mort de celle-ci, survenue le 23 juin 1690, il l'y fit enterrer.

Cette inhumation s'était faite, ainsi que le curé n'oublie pas de le mentionner dans les registres mortuaires, sans aucun droit et contre sa volonté.

Quelques années auparavant, en 1682 et 1683, deux Melecot et Jacques-Henri, petit fils de Henri avaient déjà reçu la sépulture dans la chapelle du Rosaire, également sans aucun espèce de droit.

Henri Melecot sentait d'ailleurs si bien lui-même combien étaient mal fondées ses prétentions sur cette chapelle que dans son testament, daté du 24 mars 1691, tout en manifestant le désir de reposer auprès de sa femme, dans l'incertitude où il était que cela fut possible, il indique une seconde place dans l'église « devant des balustres de communion » où reposait Jean Gillot le vieux.

Trois jours après, il fut néanmoins enseveli près de Claudine Pantheleret, comme il en avait témoigné le désir mais cette fois encore, quoiqu'il eût fait don de 13 Francs 1/2 à la fabrique, le curé constata de nouveau que cette inhumation avait lieu absolument sans droit aucun.

Malgré toutes ces oppositions et toutes ces protestations, dans la suite tous les Melecot usant de cette chapelle comme si elle leur appartenait, continuèrent de s'y faire enterrer et plus tard l'un d'eux ne craindra pas de faire insérer dans un acte notarié qu'elle avait jadis été fondée par ses aïeux. C'est ainsi qu'avec le temps, qui fait oublier le passé, les vols et les usurpations se transforment à un moment donné en propriétés incontestées, entre les mains des gens hardis et sans vergogne.

<sup>5</sup> Probablement le hameau de la commune de Cornot.

Dans les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Melecot n'étaient pas les seuls à se prévaloir de ces prétentions, Anne-Marguerite Normand, veuve de François-Elion Melecot, notaire ayant épousé en secondes noces Pierre Moreau, lieutenant de cavalerie en eut un fils, Claude-Joseph Moreau. Celui-ci et sa descendance s'attribuèrent aussi le droit d'être inhumés dans cette chapelle, si bien qu'un peu avant la Révolution outre les Melecot et les Moreau, la famille Baccoffe, alliée à ces derniers, se disait également en possession des mêmes prérogatives.

Depuis la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, dix-sept personnes dont le nom est connu ont reçu la sépulture dans la chapelle. La dernière fut Louis Melecot, bourgeois, cultivateur qui mourut à l'âge de 43 ans, le 3 juillet 1776.

En 1777, une ordonnance royale défendit ces sortes d'inhumations qui à Fédry étaient devenues un réel abus.

Cependant, durant 1740, plusieurs fondations avaient été faites dans la chapelle du Rosaire. C'est dans l'une d'elles, datée du 29 janvier, que Louis Melecot avocat à Vesoul, fils de François-Elion Melecot, notaire et de Anne-Marie Normant, déclare non pas seulement que cette chapelle appartient à sa familles mais « que ses ancêtres l'on fait construire, il y a très longtemps ».

Nous savons à quoi nous en tenir sur cette assertion fautive de tout point, mais qui ne doit pas surprendre de la part de Louis pour lequel tous les prétextes semblent avoir été bons pour donner à ses aïeux une origine qu'ils n'avaient absolument pas. Pour comprendre le ridicule de toutes ces prétentions, il suffira de se rapporter aux détails donnés plus loin sur la famille Melecot.

Louis Melecot, par acte passé par-devant Claude Cornu, notaire à Vesoul fonda à perpétuité dans la chapelle du Rosaire pour le repos de l'âme des défunts de sa famille, six messes et deux bénédictions à la charge du curé de Fédry et de ses successeurs. Pour la rétribution de ces offices, il s'engageait à donner douze livres par an, payables à Fédry à la Saint-Martin ou à la Nativité de Notre-Seigneur, à son choix jusqu'au versement fait par lui ou par ses héritiers d'un capital de 240 livres. Il donnait en outre « un devant d'autel garni d'une frange, deux coussins de même étoffe et trois découpures garnies de vert et de cadre » ainsi qu'une somme de 30 livres pour payer des réparations faites ou à faire.

Si l'on croyait un passage de cette donation, une confrérie du Rosaire aurait fonctionné alors, mais ce doit être une erreur, puisqu'elle est érigée et établie seulement le 9 octobre de cette même année, sans doute à la suite d'une mission par le R.P. Carraniet, prieur du couvent des Frères Prêcheurs de la ville de Besançon, par acte passé à Fédry, par devant Pierre Chapuis, notaire à Ray.

Également la même année, le 12 octobre, Jacques-Antoine Boudot, ancien curé de Confracourt et sa sœur Demoiselle Marguerite Boudot, veuve du sieur Pierre-Joseph Moreau, donnent à cette chapelle, par acte passé par-devant le même notaire Chapuis, un capital de 450 livres rapportant 22 livres, 10 sols, pour qu'il y soit dit douze messes et fait douze processions et d'autres prières à leur intention et à celle de leurs défunts. Marguerite Boudot versa immédiatement à cette effet entre les mains de Jean-Pierre Altemer, vicaire de Vanne et de Fédry 225 livres montant de sa part, pour être employée en placement ou achat de terres. Son frère Jacques-Antoine Boudot continua de payer les intérêts de l'autre moitié, mais le 28 mars 1744, sentant sa fin prochaine et voulant assurer après lui la stricte exécution de ce qu'il avait fait, il céda à Ferdinand Bavouzet son neveu un héritage en vigne et terre labourable, contenant trois quartes, situé au-dessus des vignes de la cour, moyennant quoi celui-ci prit à sa charge et à celle de ses héritiers, le paiement annuel de 11 livres, 5 sols, ou le versement une fois donné de la somme de 225 livres, moitié de 450 livres.

De ces trois fondateurs, seule Marguerite Boudot fut inhumée dans la chapelle du Rosaire. Quant aux deux autres, Louis Melecot meurt à Vesoul, fut enterré dans cette ville, et Jacques-Antoine Boudot mort à Fédry, reçut la sépulture dans la nef de l'église.

Dans la suite le capital qu'avait versé Marguerite Boudot fut-il employé comme cela était convenu, et les héritiers de Louis Melecot et de Ferdinand Bavouzet continuèrent-ils de payer les intérêts par l'acte de fondation ou se libérèrent-ils en remboursant le capital ?

L'absence complète de titre ne permet pas de s'en rendre compte. Il semble néanmoins présumable que tout fonctionna selon le désir des donateurs jusqu'à l'avènement de la Révolution.

Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la chapelle du Rosaire, ainsi que celle de l'Immaculée-Conception et le chœur de l'église eurent à subir, sous prétexte de réparations, des mutilations regrettables et irréparables. Les habitants, se conformant au mauvais goût de l'époque, détruisirent les fenêtres ogivales qui les décoraient pour les remplacer par les fenêtres cintrées, hautes et larges, qu'on y voit aujourd'hui. Ce vandalisme fut exécuté en 1776 ou 1777, quand on agrandit la nef de l'église, sans doute afin d'obtenir en donnant la même forme à toutes les ouvertures, une unité de laideur plus parfaite. Aujourd'hui cette chapelle n'a plus aucune attribution particulière bien qu'elle porte toujours son antique dénomination.

Les chapelles des Cinq-Plaies et de la Conception de Fédry n'étaient pas seules propriétaires de fonds de terre sur le territoire de notre village. Pendant le XVII<sup>e</sup> siècle les Ursulines de Gray y possédaient un domaine se composant d'une maison, de 100 quarts de terre environ, de 3 faux de prés et de 16 ouvrées et demi de vignes. Ces propriétés provenaient de la dot d'une sœur Jeanne-Françoise Lescornel, religieuse de leur ordre, puis d'une acquisition faite par décret des biens d'Etienne Roussel pour le paiement d'une rente que celui-ci leur devait, et enfin des biens de Claudine Belgrand, veuve de Nicolas Richard, de laquelle les Ursulines avaient droit. Un autre acte dit qu'une partie de ces fonds avait été détaché autrefois du domaine des Barberot, situé à Fédry pour former la dot d'une religieuse de ce nom. Le 29 avril 1685, le couvent représenté par la révérente mère Jeanne-Françoise Griguet, supérieure et par dévote sœur Jeanne-Baptiste Courdier, assistante vendait pour la somme de 3 433 Francs à Jacques Gabriel amodiateur de la seigneurie de Fédry tout ce qui lui appartenait dans ce lieu.

D'autres établissements religieux étaient propriétaires à Fédry. La chapelle Saint-Sulpice de Vauconcourt avait un pré de six faux situé à la Baume, vis-à-vis Salle. La cure de Confracourt possédait trois faux de prés ; celle de Grandecourt deux journaux de terres et dix-huit faux de prés. Toutes ces propriétés furent vendues en 1790 pour des sommes presque insignifiantes.



